

20 avr 2005 -02:00

Réaction du Ministre De Gucht à propos de l'approbation du projet de convention UN sur le terrorisme nucléaire.

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit de ce que l'Assemblée générale des Nations-Unies ait approuvé le 13/04/2005 le projet de Convention en matière de répression des actes de terrorisme nucléaire. Ce projet de Convention qui se concrétise après un processus de négociations de plusieurs années, sera ouvert à la signature le 14 septembre 2005 et ce, à l'occasion de l'ouverture de la 60ème session de l'Assemblée générale.

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit de ce que l'Assemblée générale des Nations-Unies ait approuvé le 13/04/2005 le projet de Convention en matière de répression des actes de terrorisme nucléaire. Ce projet de Convention qui se concrétise après un processus de négociations de plusieurs années, sera ouvert à la signature le 14 septembre 2005 et ce, à l'occasion de l'ouverture de la 60ème session de l'Assemblée générale.

Bruxelles, 18/04/2005. Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit de ce que l'Assemblée générale des Nations-Unies ait approuvé le 13/04/2005 le projet de Convention en matière de répression des actes de terrorisme nucléaire. Ce projet de Convention qui se concrétise après un processus de négociations de plusieurs années, sera ouvert à la signature le 14 septembre 2005 et ce, à l'occasion de l'ouverture de la 60ème session de l'Assemblée générale. Ce projet de convention prévoit, entre autres, la criminalisation de la possession et de l'usage d'équipements nucléaires à des fins terroristes, un meilleur échange d'information entre les parties aux traités en vue de la détection, de la prévention et de la lutte contre les méfaits du terrorisme nucléaire et une simplification des conditions et procédures d'extradition. Selon le Ministre DeGucht, par cette approbation, un pas important est franchi en matière de lutte internationale contre le terrorisme, en général, et en matière de prévention des méfaits du terrorisme nucléaire, en particulier. Le Ministre espère aussi que cette percée influencera favorablement les activités qui ont trait à la finalisation de la Convention globale contre le terrorisme et à la quête d'une définition universellement acceptable de la notion de « terrorisme ». Dès l'ouverture à la signature, la Belgique entreprendra les démarches nécessaires pour signer et ratifier aussi rapidement que possible ce projet de convention.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspard@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspard@diplobel.fed.be)